



**Conférence des Parties
Comité de la science et de la technologie
Quatorzième session**

New Delhi, 3-6 septembre 2019

Point 2 c) de l'ordre du jour

**Questions découlant du programme de travail de l'Interface
science-politique pour l'exercice biennal 2018-2019**

**Activités de coordination inscrites au programme de travail
de l'Interface science-politique pour 2018-2019**

**Recommandations pratiques issues de la coopération
avec d'autres groupes et organismes scientifiques
intergouvernementaux**

**Projet de décision présenté par le Président du Comité
de la science et de la technologie**

La Conférence des Parties,

Rappelant les décisions 23/COP.11, 19/COP.12 et 21/COP.13,

Rappelant également les décisions 19/COP.13, 22/COP.13 et 3/COP.13,

Rappelant en outre le Cadre stratégique (2018-2030) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, sa vision générale consistant à prévenir, réduire au minimum et faire reculer la désertification et la dégradation des terres, à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones touchées grâce à une action à tous les niveaux et à s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre de la Convention, et notamment son objectif stratégique 1, qui prévoit d'améliorer l'état des écosystèmes touchés, de lutter contre la désertification et la dégradation des terres, de promouvoir la gestion durable des terres et de favoriser la neutralité en matière de dégradation des terres,

Prenant note avec satisfaction des travaux menés par l'Interface science-politique pour exécuter les activités de coordination prévues dans son programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019,

Saluant l'achèvement du Rapport d'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres et le Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, établis par la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques,

Saluant également l'achèvement du document de réflexion consacré à la remise en état des terres aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, élaboré par le Groupe international d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Consciente de la contribution apportée par l'Interface science-politique à l'examen scientifique du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du



climat sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres,

Saluant l'initiative prise conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Groupe technique intergouvernemental sur les sols du Partenariat mondial sur les sols, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Interface science-politique d'organiser le Colloque mondial sur l'érosion des sols, lequel a fixé un cadre commun pour présenter et examiner l'information la plus récente sur l'état des interventions et de l'innovation dans le domaine de l'érosion des sols et de la gestion connexe des terres,

Prenant note de la coopération entre l'Interface science-politique et l'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, dans le but d'harmoniser les indicateurs fonciers établis par l'Initiative pour mesurer la sécurité du régime foncier avec les indicateurs fonciers utilisés pour mesurer les progrès accomplis aux fins de la neutralité en matière de dégradation des terres,

Prenant note également du rôle joué par l'Interface science-politique dans la préparation de la prochaine édition de « Regards et perspectives sur les terres du monde » (GLO),

Ayant examiné le document ICCD/COP(14)/CST/4 et les conclusions et recommandations qui y figurent,

1. *Encourage* les Parties, selon qu'il convient, à tenir compte de la neutralité en matière de dégradation des terres dans les politiques et la planification dans tous les secteurs de manière intégrée, afin de protéger la biodiversité, les services écosystémiques, et les moyens de subsistance :

a) En faisant mieux connaître et comprendre les retombées positives de la neutralité en matière de dégradation des terres pour la réalisation des objectifs de développement durable dans de nombreux secteurs ;

b) En renforçant les capacités et les connaissances institutionnelles dans les secteurs concernés et au niveau intersectoriel de manière à intégrer et appliquer la neutralité en matière de dégradation des terres aux niveaux infranational et national ;

c) En incitant les pôles de liaison nationaux de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que les institutions nationales qui rendent compte de la réalisation des objectifs de développement durable et les interlocuteurs des autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, à favoriser des activités coordonnées pour l'application des mesures de neutralité en matière de dégradation des terres ;

d) En favorisant une large participation des parties prenantes, dont les gestionnaires des terres, y compris les peuples autochtones et les populations locales, ainsi que les spécialistes et les autres détenteurs de connaissances, à l'élaboration de politiques de neutralité en matière de dégradation des terres et à la planification et à l'application de la neutralité en matière de dégradation des terres ;

2. *Encourage* les Parties à consigner et communiquer les expériences et les enseignements tirés concernant les trois degrés de la hiérarchie des interventions de neutralité en matière de dégradation des terres, particulièrement sur les mesures visant à empêcher la dégradation ;

3. *Encourage également* les Parties, selon qu'il convient, en concertation avec les partenaires techniques et financiers compétents, à développer les capacités nationales nécessaires à l'évaluation du potentiel des terres afin de faciliter des choix qui incitent à de meilleures pratiques d'utilisation des terres qui favorisent la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres :

a) En invitant le Groupe international d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial à collaborer avec

l'Interface science-politique afin d'élaborer des orientations sur l'évaluation et le suivi du potentiel des terres qui soient fondées sur des données scientifiques et conformes aux orientations concernant la neutralité en matière de dégradation des terres ;

b) En favorisant l'intégration des données et de l'information existantes et ventilées par sexe, y compris des différents systèmes de connaissances, dans des processus de planification de l'utilisation des terres à tous les niveaux, qui favorisent la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres ;

c) En renforçant, s'il y a lieu, les capacités disponibles aux niveaux national et régional pour réaliser des évaluations du potentiel des terres qui tiennent compte aussi bien des connaissances scientifiques que des connaissances autochtones et locales dans l'optique de la neutralité en matière de dégradation des terres ;

d) En promouvant une coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire qui soutienne les capacités technologiques, les connaissances scientifiques, autochtones et locales et d'autres capacités afin de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres ;

4. *Encourage en outre* les Parties, selon qu'il convient, à accroître les possibilités de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres, en reliant systématiquement les flux de consommation aux terres qui produisent ce qui est consommé, ce qui nécessiterait :

a) De recueillir, compiler et diffuser des renseignements pour sensibiliser aux moyens d'améliorer encore les retombées positives de la neutralité en matière de dégradation des terres par des flux, des modes, des pratiques et des technologies durables de consommation et de production ;

b) D'inciter les pays Parties à définir des stratégies visant à atténuer le plus possible les externalités économiques, sociales et environnementales que provoque la dégradation des terres ;

c) De donner aux femmes les moyens de faire des choix éclairés en matière de gestion durable des terres et de modes de consommation, par un accès approprié à l'information ;

d) De sensibiliser la population urbaine et périurbaine aux conséquences des modes de consommation sur les terres, pour favoriser des choix de consommation éclairés ;

e) De définir des stratégies pour réduire le gaspillage et les pertes alimentaires tout au long de la chaîne de production et de distribution ;

f) De tenir compte de l'importance et de la diversité des connaissances et des pratiques autochtones et locales, ainsi que des principes et pratiques de l'agroécologie ;

g) De promouvoir la poursuite des efforts destinés à lutter contre l'extraction et l'utilisation non durables de bois de chauffage qui peuvent entraîner la déforestation et des effets sur la santé humaine ;

5. *Demande* au secrétariat d'actualiser la liste des facteurs directs et indirects de la dégradation des terres figurant dans les modèles de présentation des rapports au titre de la Convention pour y inclure les facteurs figurant dans l'annexe à la présente décision, de manière à tenir compte de l'influence des modes et des flux de consommation et de production, et rendre compte des niveaux de confiance différents pour chaque facteur ;

6. *Invite* les partenaires techniques compétents et le Groupe international d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que le secrétariat et le Mécanisme mondial à contribuer à l'étude des options pour une meilleure collaboration entre les principales initiatives pertinentes de restauration et de remise en état, à favoriser une communication systématique sur les effets de ces mesures pour ce qui est d'enrayer la dégradation des terres compte tenu des systèmes socioécologiques, et à définir les besoins et les capacités nécessaires en vue d'activités ciblées ;

7. *Demande* au secrétariat d'étudier : a) les moyens d'améliorer les rapports à établir au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en compilant des données sur l'étendue spatiale et l'état d'avancement des activités pertinentes de restauration et de remise en état menées aux niveaux national et infranational ; et b) en diffusant les enseignements tirés et les succès enregistrés dans le cadre d'interventions dans lesquelles les terres sont considérées comme des systèmes socioécologiques intégrés ;

8. *Demande également* à l'Interface science-politique, agissant en étroite collaboration avec le secrétariat, de continuer de contribuer aux travaux des autres groupes et organismes traitant des questions relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse, et *demande en outre* au secrétariat de poursuivre ses efforts afin de préciser les avantages comme les coûts que pourrait représenter l'établissement de relations plus officielles avec ces groupes et organismes, ainsi que les conditions et procédures qui pourraient s'appliquer.

Annexe

Facteurs directs et indirects de la dégradation des terres

Tableau 1

Facteurs anthropiques directs de la dégradation des terres, recensés dans le Rapport d'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres établi par la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

<i>Facteurs directs (anthropiques)</i>	<i>Sous-catégories de facteurs directs (anthropiques)</i>	<i>Processus connexes de dégradation ou de restauration</i>
Déboisement et défrichement de toute autre végétation indigène	s.o.	Fragmentation ; érosion des sols; changement dans le régime de ruissellement et d'infiltration ; rétroaction climatique
Gestion des pâturages	Type d'élevage ; taux de charge ; système de rotation ; alimentation complémentaire; irrigation	Érosion des sols; compactage du sol ; modification de la teneur en nutriments des sols ; changement dans le régime de ruissellement et d'infiltration ; espèces envahissantes ; changement dans le régime des feux ; succession secondaire
Gestion des terres cultivables et de l'agroforesterie	Type de culture ; gestion des sols ; périodes de récolte et de mise en jachère ; engrais, pesticides et herbicides ; irrigation	Érosion des sols; compactage du sol ; modification de la teneur en nutriments des sols ; eutrophisation; salinisation des sols et des eaux ; sédimentation; contamination de l'eau ; invasion d'espèces ; changement dans le régime des feux (s'agissant de la gestion de l'agroforesterie)
Gestion des forêts naturelles et des plantations forestières	Intensité des récoltes, rotation, techniques sylvicoles ; zonage	Érosion des sols; compactage du sol ; modification de la teneur en nutriments des sols ; changement dans le régime de ruissellement et d'infiltration ; salinisation des sols et des eaux ; évolution de la composition des espèces et invasion d'espèces
Extraction de ressources naturelles non ligneuses	Collecte de bois de chauffage ; chasse ; récolte d'aliments sauvages, de fourrage, de produits médicinaux et autres	Évolution de la composition des espèces
Changement dans le régime des feux	s.o.	Évolution de la composition des espèces ; érosion des sols; perte de biomasse aérienne ; invasion d'espèces ; changement dans le régime de ruissellement et d'infiltration
Espèce exotique envahissante	s.o.	Évolution de la composition des espèces
Abandon de terres	s.o.	Succession secondaire ; invasion d'espèces ; changement dans le régime des feux ; modification de la teneur en nutriments des sols
Extraction de ressources minérales	Type de mine ; techniques d'extraction et de raffinage ; rejet de polluants ; zonage	Pollution et contamination des sols ; contamination de l'eau
Infrastructure, industrie, urbanisation	Barrages et hydroélectricité ; routes ; rejet de polluants ; irrigation	Pollution et contamination des sols ; contamination de l'eau ; polluants atmosphériques
Changements climatiques	Phénomènes météorologiques extrêmes et modification à long terme de la température, des précipitations et de la composition de l'atmosphère	s.o.

Tableau 2

Facteurs indirects de la dégradation des terres recensés dans le Rapport d'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres, établi par la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, et leur lien avec les objectifs de développement durable

<i>Facteurs indirects</i>	<i>Sous-catégories</i>	<i>Objectifs de développement durable s'y rapportant</i>
Démographie	Accroissement démographique; migration (y compris vers les centres urbains) ; densité ; structure par âge	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 13, 15, 16
Économie	Demande ; pauvreté ; développement du commerce ; urbanisation ; industrialisation ; marchés du travail ; prix ; finance ; comportement de consommation	1, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15
Science, connaissances et technologie	Éducation ; connaissances autochtones et locales ; investissements dans la recherche-développement ; accès à la technologie ; innovation ; communication et sensibilisation	3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 16
Institutions et gouvernance	Politiques publiques (réglementaires et incitatives) ; droits de propriété ; droit coutumier; certification ; conventions et accords internationaux (commerce, environnement, etc.) ; compétences des institutions officielles ; institutions non officielles (capital social)	1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 16
Culture	Visions du monde ; valeurs ; religion ; comportement de consommation ; régime alimentaire	2, 3, 4, 5, 10, 12, 13, 15, 16